



Vos délégués du personnel vous informent

Réunion DP du 3 juillet 2012 – FINANCE

■ RESTAURATION COLLECTIVE

Question à la Direction : A quelle date aurons-nous la réponse à la question plusieurs fois posée en réunion DP sur les indicateurs techniques de base reflétant la fréquentation importante à l'heure du déjeuner du site de restauration collective d'Arcueil. Pour mémoire la question était :

- Surface salle à manger en m² (surface dédiée salle à manger hors les deux espaces snacks, hors Bert's, hors cafétéria, hors zone de caisses et hors espace de distribution des plats),
- Nombre de places disponibles dans cette même salle,
- Surface espace de distribution des plats en m²

Réponse : Ce point doit être examiné au CHSCT (AU T3/2012)

Notre position

Nous constatons une concentration excessive au restaurant d'entreprise d'Arcueil ; il est difficile de trouver des places assises, les temps d'attente sont rédhibitoires et tout cela conduit à une désaffection du site de la part d'une partie non négligeable des salariés qui trouvent des alternatives plus onéreuses à l'extérieur, **avec autant d'économies pour la direction.**

■ Avis d'augmentation salariale annuelle remise au salarié

Question à la Direction : Sur la feuille d'avis d'augmentation du salaire annuel remis par le manager, il apparaît la mention :

" cette augmentation se compose de la mesure d'augmentation garantie de x € brut annuel, et, sur décision managériale d'une mesure d'augmentation individuelle de y % " soit inappropriée dans la mesure où dans certains cas la mesure d'augmentation individuelle relève moins d'une décision managériale que d'un processus purement mécanique et arithmétique contraint par l'application de différentes règles et accords. C'est notamment le cas de la combinaison d'un changement d'indice (mesure mécanique) lié à un CFT mis au minimum ou restant au minimum.

Ce cas devrait normalement correspondre à une augmentation managériale dite " zéro ", mais le simple fait de faire apparaître l'augmentation " managériale " sous la forme d'une augmentation globale à laquelle est retranchée le montant des x % garantis conduit à un affichage souvent surprenant et inapproprié.

En effet suivant les situations salariales initiales cette " augmentation managériale " peut aller de quelques **centièmes** de pourcent à 4% voire plus et qui ne reflète donc pas le souhait initial du manager. Dans le cadre d'une certaine transparence et du contrat social, ces personnes demandent que dans ces cas la mention de " décision managériale " soit remplacée par un calcul détaillé de quelques lignes, faisant apparaître une mesure purement technique et qui refléterait mieux l'intention du manager.

Réponse : Aujourd'hui, les modèles de notification sont standardisés dans l'application Evolrem. Cette explication doit être faite oralement par le Manager lors de la remise de la notification.

Notre position :

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous êtes concerné ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Nous sommes peu convaincus de cette réponse car devant la complexité des règles de l'accord salarial peu de managers sont capables de fournir des explications sur le détail des calculs et donc de faire la part d'un vrai choix managérial. Nous ne manquerons pas de revenir sur ce sujet.

■ Avis de part variable semestrielle remise au salarié

Question à la Direction : Toujours dans le cadre de transparence et de manière à ce que les salariés puissent suivre l'évolution de l'appréciation du manager dans le temps, il serait souhaitable que les trois coefficients suivants apparaissent clairement sur l'avis de part variable semestrielle :

- ROC (Résultats des Objectifs Collectifs)
- API (Appréciation de Performance individuelle)

- FP (Facteur de Performance)

Réponse : Aujourd'hui, le choix a été fait de ne pas détailler les résultats sur la notification individuelle de part variable. Par contre, il est demandé au Manager, lors de la remise de la notification, d'apporter et d'expliquer les résultats des indicateurs.

Notre position :

Sur ce point également, n'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous êtes concerné ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires

réponses aux questions DP figurent sur le net de la Division Finance.

Nous allons inclure dans cette communication Françoise RIOU, assistante à Arcueil, pour que les salariés d'Arcueil aient le même niveau d'information.

Notre position :

Les choses avancent dans le bon sens.

■ **Affichage du registre des questions/réponses DP Etat Major DF à Arcueil**

Question à la Direction : Selon votre réponse à notre question sur l'affichage des questions/réponses de la réunion DP du 12 juin 2012 nous avons obtenu la réponse suivante : Les questions et réponses DP sont mises en ligne sur le site de la Division Finance accessible à tous les salariés.

Il n'est pas prévu à ce jour d'affichage sur le site d'Arcueil.

Malheureusement très peu de salariés connaissent cette possibilité.

Comptez vous informer les salariés d'Arcueil, (et éventuellement les autres sites) de l'existence du site Intranet reprenant les questions/réponses DP Etat Major/Contentieux DF par un push mail ?

Dans ce cas afin de permettre aux nouveaux arrivants d'être informés de l'existence de ce portail, quelle pourrait être la périodicité de ce push mail ?

Réponse : Périodiquement, environ tous les trimestres, l'assistante du Service RH rappelle aux managers des sites distants de la DF que les

■ **Prochaine réunion DP le 3 juillet 2012**

Vos élus DP CFE-CGC/UNSA

Philippe BESSINE – 06 72 08 04 31 Site Arcueil
Jean KRUMENACKER – 06 86 17 25 40 Site Losserand
Catherine LACAN – 06 85 24 57 00 Site Losserand
Pierre POTIER – 06 76 76 05 77 Site Arcueil

Retrouvez la version électronique de cette lettre et toutes les informations de votre établissement :

<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/finances/>

Retrouvez tous vos contacts de la Division Finance

<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/annuaire-dusyndicat/etablisements/divisions-de-l-ues/finances/>

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

Activités Sociales et Culturelles des CE

www.lemilleurdesce.com

nos lettres : Comprendre & Agir
nationales : Épargne & actionnariat salariés
pour vous abonner : info@cfecgc-uns-ft-orange.org
nos blogs : www.telecoms-media-pouvoir.net
www.adeas-ftgroup.org

 <http://www.facebook.com/cfecgc.unsa.ft.orange>

 <http://twitter.com/#/CFECGCUNSAFTOT>

■ **Mieux comprendre l'entreprise pour agir ensemble**